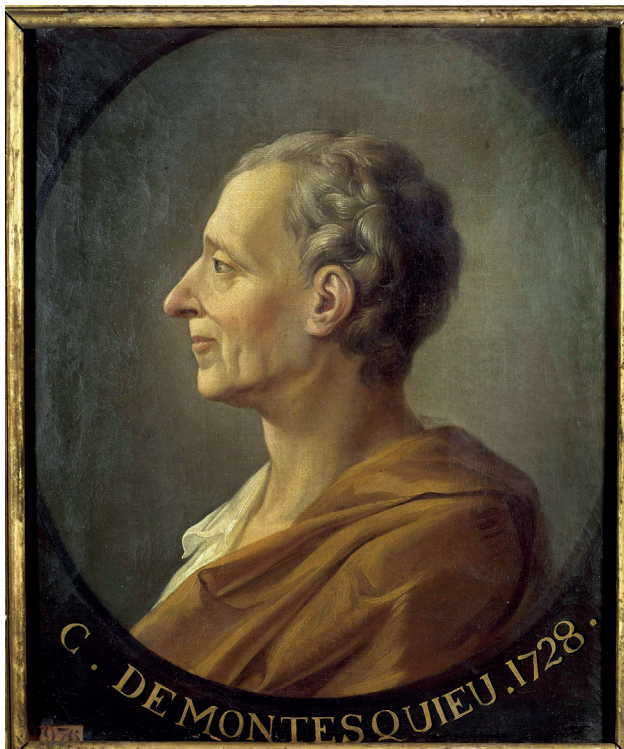


Dans la mémoire collective en Pays de Liège, le mot « Franchimont » évoque d'abord le sac de la ville par les troupes de Charles le Téméraire en 1468 et la tentative avortée des « six cents Franchimontois » de s'émanciper de l'étau bourguignon. Le Franchimont est également associé à un moment d'autonomisation : la tenue du Congrès de Polleur et la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen pour le Franchimont en 1789.

Durant cette fin de 18^e siècle, l'Europe est prête à s'embraser. Et si la tradition attribue à la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 le déclenchement de la Révolution française et des autres soulèvements européens, dans la réalité, des flammes, il y en a des multitudes.

Depuis des siècles, Liège est au cœur d'un système politique original, la Principauté, dirigée par le prince-évêque, sous le contrôle plus ou moins lointain de l'empereur germanique. Depuis la fin du 17^e siècle, ce pouvoir doit être exercé en accord avec les trois ordres : le clergé, la noblesse et le Tiers État constitué de la bourgeoisie et des « métiers » d'artisans. Dans les faits, le peuple n'est guère invité à participer à la gestion des affaires publiques.

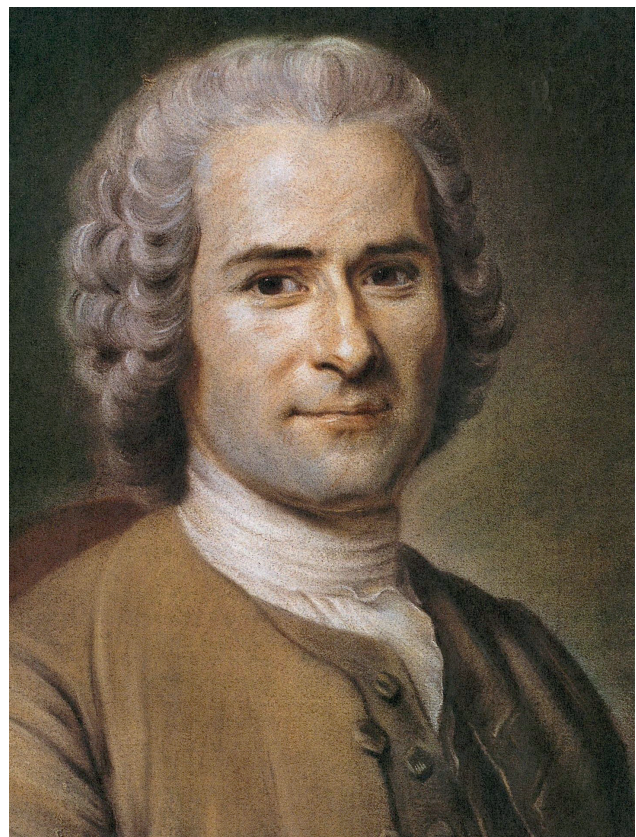
Hommes et femmes déjà soumis à l'impôt doivent par ailleurs souffrir d'une situation économique dramatique. Le climat défavorable a entraîné des récoltes de céréales médiocres : le pain vient à manquer et la faim fait grincer des dents, quand elle ne fait pas grincer les armes sous le manteau.



Charles de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu (1689-1755)

Pour faire advenir la liberté, il faut dès lors diviser le pouvoir et le répartir entre différents organes afin qu'aucun de ceux-ci ne prenne le pas sur l'autre. Autre écrit fondateur, *Du Contrat social ou Principes du droit politique* de Jean-Jacques Rousseau, publié en 1762, impose à ses contemporains la notion de souveraineté (c'est-à-dire du droit d'exercer une autorité politique) du peuple qui doit garantir la liberté et l'égalité de tous les citoyens.

La philosophie des Lumières a également permis la diffusion d'idées propices au changement politique. En 1748, Montesquieu écrit *De l'Esprit des lois*, texte majeur où il théorise l'idée d'une distribution des pouvoirs : « C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. »



Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Parmi d'autres facteurs de cette révolution liégeoise à venir figurent enfin les rapports parfois très conflictuels entre les Liégeois et leur prince-évêque, en particulier avec le très impopulaire César-Constantin-François de Hoensbroeck (1724-1792)¹. Ce dernier ne veut pas entendre la musique citoyenne qui prend de plus en plus d'ampleur, ne veut pas voir les souffrances du peuple, mais continue au contraire à favoriser les prérogatives du clergé et de la noblesse.



César-Constantin-François de Hoensbroeck (1724-1792)

Tous ces éléments entraînent alors une période complexe et troublée à peine un mois après la prise de la Bastille : la Révolution liégeoise. Une République liégeoise est instituée. La cathédrale dont l'ombre immense rappelle le pouvoir du clergé est détruite en 1793. Pour la première fois, des élections au suffrage universel (uniquement masculin certes) sont organisées. En 1795, après une courte tentative des Autrichiens de ramener le prince-évêque au pouvoir, Liège est annexée à la France. La Principauté est définitivement morte.



Ruines de la cathédrale Saint-Lambert en 1802 (dessin de Jean Deneumoulin)

Cette période peut donc être vue comme un véritable laboratoire durant lequel des hommes vont tenter des formes nouvelles de **coopération** visant à instaurer la souveraineté du peuple. C'est par exemple le cas de Laurent-François Dethier (1757-1843), alors jeune bourgmestre de Theux pétri de la philosophie des Lumières. Dès le 9 août 1789, Dethier convoque à Polleur les représentants des cinq bans² composant l'entité du Franchimont (Jalhay, Sart, Spa, Theux et Verviers).

Ce lieu de Polleur n'est pas choisi au hasard. Il se trouve en effet au croisement des routes qui relient les cinq bans appelés à discuter. Chacun des intervenants doit ainsi faire une partie du chemin pour **prendre part aux débats** et participer à l'élaboration, au bout de cinq séances, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen pour le Franchimont, publiée le 16 septembre.

Ce texte majeur s'inspire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée en France, mais est pour certains points encore plus révolutionnaire. L'article 3 énonce ainsi que la souveraineté réside dans le peuple, et non dans la « nation » comme cela est inscrit dans le texte français. Second et dernier exemple, l'article 7 stipule (sans restrictions à la différence du modèle français) que « **tout citoyen est libre dans ses pensées et opinions** ».

À l'aube du 21^e siècle, l'exemple de ces hommes, de ces textes, de ces idéaux peut paraître lointain et suranné. Aujourd'hui, l'idée de révolution est assimilée au totalitarisme quand elle n'est pas digérée et intégrée dans le régime capitaliste. Mais si la Révolution a échoué, il y aura toujours des idées révolutionnaires à instituer.

¹ Prince-évêque de Liège de 1784 à 1792, il ne poursuit pas la politique progressiste de son prédécesseur, François Charles de Velbrück, remettant à l'honneur le conservatisme et le cléricisme. Le 18 août 1789, la population envahit Liège. L'administration de la principauté s'effondre et deux bourgmestres sont nommés. Le même jour, le prince-évêque est ramené de sa résidence d'été à Seraing et ratifie ce plébiscite. Quelques jours plus tard, il fuit en Allemagne. En 1791, grâce à l'appui de l'empereur autrichien Léopold II, il est rétabli sur son trône. A son décès en 1792 lui succède François Antoine de Méan, dernier prince-évêque.

² Territoires soumis à la juridiction d'un seigneur.

Orientation bibliographique

COLLE-MICHEL Marcella, JOSSE Micheline, *La révolution liégeoise de 1789*, Liège, Département de la Culture et du Tourisme, 1989.

DEMOULIN Bruno, KUPPER Jean-Louis (dir.), *Histoire de la Principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002.

DEMOULIN Bruno, KUPPER Jean-Louis (dir.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 2004.

DOMS Alex, *Les 25 séances du Congrès de Polleur : 26 août 1789 – 23 janvier 1791*, Theux, Imprimerie G. Pirard, 1964.

STIENNON Jacques (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991.

Iconographie

D'après DASSIER Jacques-Antoine, « Charles de Secondat, baron de Montesquieu », huile sur toile, châteaux de Versailles et de Trianon, vers 1728, © Josse / Leemage (<http://lesabolitions.culture.fr/premiers-mouvements-antiesclavagistes/le-siecle-des-lumieres/montesquieu.html>).

DE LA TOUR Maurice-Quentin, « Jean-Jacques Rousseau », pastel, Musée Antoine Lécuyer, Saint-Quentin, fin du 18^e siècle ([https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean-Jacques_Rousseau_\(painted_portrait\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean-Jacques_Rousseau_(painted_portrait).jpg)).

« César-Constantin-François de Hoensbroeck », huile sur toile, château de Hoensbroeck, 18^e siècle (https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Caesar_Constantin_Franz_von_Hoensbroech.jpg).

DENEUMOULIN Jean, « Ruines de la cathédrale Saint-Lambert en 1802 », dessin, *Wikimedia Commons*, 1802 ([https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean_Deneumoulin,_Ruines_de_la_cath%C3%A9drale_Saint-Lambert_de_Li%C3%A8ge_en_1802_\(collection_Universit%C3%A9_de_Li%C3%A8ge\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean_Deneumoulin,_Ruines_de_la_cath%C3%A9drale_Saint-Lambert_de_Li%C3%A8ge_en_1802_(collection_Universit%C3%A9_de_Li%C3%A8ge).jpg)).